Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260605-D202643-DE

Mairie de TAULÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 juin 2026 à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
Date convocation : 29 mai 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 17 **Votants** : 22

Étaient présents : CREACH Gilles, GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, KERRIEN Ronan, BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, DANIELOU Céline, HORELLOU Denis, BLONS Béatrice, POCHARD Frédéric, KERBRAT Morgane, SALAUN Benoît, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, CHEVALLIER Carine, PERROT Arnaud

Absents excusés : LE BERR Mickaël donne pouvoir à MOAL Hélène, MEUDEC Dominique donne pouvoir à BLONS Béatrice, LE GUERCH Eric donne pouvoir à GOARNISSON Aude, MARTIN Erwan donne pouvoir à KERRIEN Ronan, KERGUIDUFF Claudine donne pouvoir à PERROT Arnaud

Absent : DE BLASIO Stefano

A été élu secrétaire de séance : DANIELOU Céline

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur Le Maire indique que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs.

La Commission comprend neuf membres, le maire ou l'adjoint délégué qui en est le Président et huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne
- être âgés de 18 ans révolus
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260605-D202643-DE

- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un agent de la commune peut participer aux travaux de la commission sans voix délibérative.

Les commissaires sont nommés par le Directeur des services fiscaux.

Le Conseil municipal doit, pour ces nominations puissent avoir lieu, dresser une liste.

Le rôle de la commission : la CCID se réunit au moins une fois par an. Elle intervient en matière de fiscalité locale :

- elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs, détermine la surface pondérée, participe à l'évaluation des propriétés bâties.
- elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal dresse la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
KERSCAVEN François	HORELLOU Denis
KERRIEN Ronan	LEMEUNIER Denis
BOULANGER Régine	DANIELOU Céline
KERGUIDUFF Claudine	POTIN Jean-René
LE NOIR André	GAY Adeline
OLLIERO Hélène	HAMON Jean-Jacques
OUVRARD Maryse	LE FOLL Yvan
LEROY Patrice	RICHARD Hervé
LE GAC de LANSALUT Gilles	LEGRAET Serge
De BLASIO Stéphano	GALLOU Michel
LOPIN Marie Pierre	MEUDEC Dominique
CLECH Philippe	MENOU Marie France

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, avec 22 voix, de constituer la Commission de recrutement avec les élus proposés.

Le Maire
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULE
FINISTERE